



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE
ANNUEL DES DEFIBRILLATEURS**

**DÉCISION N° AU-19-406
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

CONSIDÉRANT que la société SCHILLER France SAS ; représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Claude MICHEL, dont le siège social est situé 6, rue Raoul-Follereau 77608 Bussy-Saint-Georges, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, la maintenance et l'entretien des 18 défibrillateurs installés sur la ville pour une dépense de totale de 2139,80 euros TTC (deux mille cent trente-neuf euros et quatre-vingt centimes) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de maintenance SF-1798-GP pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 octobre 2020, avec la société SCHILLER France SAS représentée par son Directeur Général Monsieur Jean-Claude MICHEL, pour la maintenance et l'entretien des 18 défibrillateurs installés sur la ville pour une dépense de totale de 2139,80 euros TTC (deux mille cent trente-neuf euros et quatre-vingt centimes) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191108-lmc1H6597H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/11/2019
Date de Publication : 18/11/2019